



ELSEVIER

VIE SCIENTIFIQUE



www.elsevier.com/locate/natsci

Le « projet d'établissement » du CNRS (février 2002) : un manifeste pour l'interdisciplinarité

Présentation

The « Projet d'établissement du CNRS » : a manifesto for interdisciplinarity

Presentation

Marcel Jollivet *

*Sociologue, Ladyss-CNRS, université Paris-X, Bât K, 200, avenue de la République,
92001 Nanterre cedex, France*

« ...l'étude des systèmes complexes est devenu l'un des moteurs les plus puissants du progrès scientifique ».

« Les grands secteurs de l'innovation scientifique se situent définitivement à l'intersection de plusieurs espaces disciplinaires dont ils font, du même coup, voler en éclats les frontières traditionnelles ».

Extraits

Le dernier « schéma stratégique » du CNRS date de 1993 et portait sur la période 1993-1995. Il était donc indispensable qu'un nouveau document l'actualise. C'est pourquoi le Centre vient de rendre public ce « projet d'établissement » qui dégage ses grandes priorités pour les cinq prochaines années.

Par son contenu, ce document fait date. C'est la première fois qu'un de nos grands organismes de la recherche publique fait, avec autant de netteté et de précision, de l'interdisciplinarité une des di-

mensions majeures de sa programmation scientifique¹. Occupant la moitié des pages de l'opuscule, les développements précis et argumentés dont celle-ci est l'objet font que l'on est bien au-delà des déclarations d'intention habituelles dont le caractère vague n'a d'égal que la banalité répétitive. On ne peut donc qu'être étonné du faible écho que ce document a produit. Il n'en est que plus indispensable d'attirer vigoureusement l'attention sur lui en en faisant largement état et à la première place, dans cette rubrique.

On retiendra tout particulièrement dans la présentation qui suit deux de ses idées forces : l'accent mis sur l'interdisciplinarité et le souci de préciser le statut de la recherche dans la société. Ces deux points étant au cœur du projet éditorial de la revue (et très liés entre eux comme on le verra), on comprendra le parti pris de les mettre en avant. Mais ce n'est pas forcer le trait que de s'en tenir à eux, car on peut dire – et ceci mérite à soi seul d'être souligné – qu'ils irriguent l'ensemble du

* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : marcel.jollivet@u-paris10.fr (M. Jollivet).

¹ Ce texte est le premier d'un ensemble de textes qui traiteront de la question de l'interdisciplinarité dans les grands organismes de recherche et dans les universités et paraîtront dans les numéros à venir de *NSS*.

Encadré 1

Sommaire du Projet d'établissement du CNRS (Février 2002)

Introduction

Le CNRS, acteur de la recherche

- Construire une politique scientifique
 - Frontières, déplacements et complexité
 - Les mécanismes du vivant : de la molécule aux systèmes
 - Information, communication et connaissance : des systèmes d'information à la communication sociale
 - Environnement, énergie et développement durable
 - Domaines frontières : nanosciences et sciences des matériaux
 - Des particules à l'univers
 - Les outils collectifs de la recherche
- Développer les outils de l'interdisciplinarité
- Responsabiliser les acteurs de la recherche
- Renouveler les personnels dans une vision pluriannuelle de l'emploi scientifique

Le CNRS, acteur de l'organisation de la recherche

- Renforcer le partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur
- Développer les bases d'une collaboration accrue avec les organismes de recherche
- Articuler cohérence nationale et stratégie régionale
- Le CNRS, moteur de la construction d'un espace européen de recherche
- Développer les relations internationales

Le CNRS, acteur dans la société

- Renforcer l'ouverture du CNRS en direction du monde socio-économique
- Faire du CNRS un acteur déterminé des relations Science-Société
- Prendre en compte les enjeux de l'information scientifique et technique
- Promouvoir la communication comme relais de la stratégie du CNRS

texte et que les propositions de caractère institutionnel concernant le CNRS que celui-ci contient, en découlent largement.

Commençons par l'interdisciplinarité. Elle est évoquée dès les premières lignes du texte de présentation du document signé par le Président et la Directrice générale, lorsqu'est citée, parmi les arguments rendant indispensable l'élaboration de ce projet d'établissement, l'« émergence de plus en plus rapide de nouvelles thématiques de recherche, le plus souvent interdisciplinaires ou à la frontière des disciplines ».

Rien d'étonnant dès lors à ce qu'elle occupe une place de choix dans l'introduction, quand sont annoncés les grands axes autour desquels va s'organiser le projet d'établissement (cf. l'encadré 1). C'est sur elle qu'est concentré l'argumentaire du premier – et sans doute du plus important – de ces axes : la nécessité pour le CNRS de « s'affirmer dans son rôle de définition, d'animation et de soutien d'une politique scientifique cohérente ». Après avoir rappelé que « l'excellence scientifique » est le fondement de cette politique, on en vient à ce qui est présenté comme en étant la colonne vertébrale. « La spécificité du CNRS, est-il souligné, repose notamment sur sa capacité à identifier des

orientations scientifiques qui lui permettent d'articuler l'évolution des champs disciplinaires avec une pluridisciplinarité qui est aujourd'hui requise dans la plupart des thématiques structurantes de la recherche fondamentale. En mobilisant par exemple l'apport des différentes disciplines pour l'étude des systèmes complexes, qui constituent une partie importante des nouveaux défis de la science, le CNRS démontrera que sa démarche stratégique et scientifique correspond à une vision d'ensemble cohérente de l'évolution de l'organisme et non à la simple agrégation de politiques disciplinaires ». La référence à la notion de « système complexe » mérite d'être tout particulièrement relevée ; elle va être l'objet de développements sur lesquels on reviendra.

Toujours dès l'introduction, sont immédiatement introduits les trois grands domaines dans lesquels l'interdisciplinarité est considérée comme devant être privilégiée. « Les sciences du vivant, les sciences de l'information et de la communication et les sciences de l'environnement, en interface avec les sciences de l'homme et de la société, ne peuvent se décliner de façon efficace que dans un tel cadre d'interdisciplinarité » est-il précisé.

Ces trois champs de recherche, feront aussi l'objet de longs développements dans la première partie².

Dernier point à souligner autour de cette introduction sur la question de l'interdisciplinarité : la volonté exprimée de traduire ces orientations sur le plan institutionnel et opérationnel. « Le CNRS doit donc définir et mettre en œuvre les nouveaux outils de la recherche interdisciplinaire³, en favorisant l'évolution des unités, en redéployant les moyens humains et en adaptant ses processus d'évaluation pour prendre en compte les spécificités de ces nouvelles formes de recherche ». On notera l'importance des mesures envisagées et la référence faite au problème, central, de l'évaluation. On comprend que, ces bases étant posés, « privilégier l'interdisciplinarité en développant de nouveaux outils qui concerneront les modes d'organisation et la répartition des moyens, les structures de recherche, les procédures d'évaluation, la définition des indicateurs pertinents », soit classé comme la première – et en fait, la seule à contenu proprement scientifique⁴ – des « trois grandes priorités » pour l'organisme « à l'horizon des 5 prochaines années », comme cela est dit en conclusion de l'introduction.

Toute la première partie du projet (« Le CNRS acteur de la recherche ») n'est qu'un long développement de ces préliminaires. Retenons en d'abord ce fait nouveau (et essentiel quand on parle d'interdisciplinarité), à savoir que la référence à la « complexité » est au cœur du projet. « Le contexte général d'évolution de la science et notamment l'importance prise par les défis et enjeux de la complexité conduisent le CNRS à définir sa politique scientifique autour de trois orientations principales. Celles-ci fondent pour une large part la stratégie de moyens et d'organisation explicitée dans ce projet d'établissement » est-il déclaré. De ce fait, plusieurs pages font explicitement référence à la notion de complexité et sont consacrées à « la nécessité qui s'impose aujourd'hui d'approcher dans des termes nouveaux la question » qu'elle soulève. Citons ce passage significatif. « Dans tous les domaines de la recherche, il n'est question que « d'objets complexes » ou de « systèmes complexes ». Cela ne signifie pas qu'un accord définitif existe entre les scientifiques sur la nature de cette « complexité », surabondamment repérée

² Ils seront alors complétés par les « domaines frontières » que constituent les nanosciences et les sciences des matériaux et par la physique « des particules à l'Univers » qui sont disjoints sans doute parce que, tout en étant interdisciplinaires, ils ne font pas appel aux sciences sociales et humaines.

³ Ce passage est souligné dans le texte.

⁴ Les deux autres sont d'ordre organisationnel : l'un porte sur l'« espace européen de la recherche », l'autre sur la répartition des responsabilités au sein de la structure du CNRS.

et invoquée. D'un point de vue général, la notion de complexité repose sur l'idée fondamentale selon laquelle un système articulant des éléments divers constitue un tout qui est différent de la somme de ses parties. Elle implique que l'organisation même de ces éléments produit des émergences, autrement dit qu'elle développe des propriétés spécifiques qui ne sont pas déductibles de la connaissance de chacun de ces éléments. La seule prise en considération des interactions entre les éléments ne suffit plus ; il faut développer de nouveaux instruments de pensée, permettant de saisir des phénomènes de rétroaction, des logiques récursives, des situations d'autonomie relative. Il s'agit là d'un véritable défi pour la connaissance, aussi bien sur le plan empirique que sur le plan théorique ». Référence est ensuite faite aux « sciences mathématiques, physiques, chimiques ou biologiques » dans lesquelles « les bases conceptuelles de l'étude de la complexité existent » et aux « sciences humaines et sociales », pour lesquelles « la notion de complexité devient opératoire si elle permet de sortir du mythe positiviste selon lequel « l'explication » d'un phénomène impose d'en traiter en « éliminant le contexte ». Voilà qui devrait faire réfléchir et réagir !

Les implications de cette reconnaissance de la complexité sur la posture de recherche sont évoquées. « S'attacher à la complexité, c'est introduire une certaine manière de traiter le réel et définir un rapport particulier à l'objet, rapport qui vaut dans chaque domaine de la science, de la cosmologie à la biologie des molécules, de l'informatique à la sociologie. C'est reconnaître que la modélisation se construit comme un point de vue pris sur le réel, à partir duquel un travail de mise en ordre, partiel et continuellement remaniable, peut être mis en œuvre. Dans cette perspective, l'exploration de la complexité se présente comme le projet de maintenir ouverte en permanence, dans le travail d'explication scientifique lui-même, la reconnaissance de la dimension de l'imprédictibilité ». On débouche là sur le plan épistémologique. « Cette considération de la complexité invite aussi à repenser, au-delà de la simple différenciation ordinaire des sciences dites « dures » et des sciences humaines et sociales, la distinction entre les sciences nomologiques, qui prétendent à l'énonciation de lois explicatives et les sciences herméneutiques et/ou descriptives qui abandonnent, par définition, toute idée d'un point de vue explicatif unitaire. L'exploration de la complexité permet précisément le dépassement de ce type d'alternative : tous les domaines de la recherche sont également concernés et surtout concernés ensemble, par cette ambition ».

Encadré 2

Interdisciplinarité et environnement

En ce qui concerne ce thème, citons le passage suivant en raison de son actualité. « En modifiant les relations entre natures et sociétés, l'action de l'homme sur l'environnement conduit à une conception nouvelle des recherches sur l'environnement, qui implique un décloisonnement disciplinaire et donc une prise de risque qui transgresse les habitudes et qui ne pourra être abordée que par une action volontariste des différentes communautés. Celle-ci doit se développer dans un cadre où pourront être mises en oeuvre prospective interdisciplinaire et inter-organismes, programmation des moyens financiers et humains, évaluation scientifique et stratégique des résultats de la recherche. C'est le sens qui doit être donné à la proposition faite par le CNRS d'étendre la mission de l'Institut national des sciences de l'univers aux sciences de l'environnement, dans leur acceptation interdisciplinaire ».

Extrait du Projet d'établissement du CNRS (février 2002)

Ces longues citations (qui n'épuisent pas la richesse du texte) ont été données parce qu'elles montrent que la priorité donnée à l'interdisciplinarité est fondée sur une réelle réflexion sur la science et sur une problématique scientifique argumentée, ancrée dans la notion de complexité. Elle est aussi fondée sur l'expérience acquise dans des domaines très divers comme le montrent les exemples évoqués tout au long de ces pages. Il ne s'agit donc pas d'une énième invocation plus ou moins incantatoire de l'interdisciplinarité, mais bel et bien d'une proposition pour une autre pratique de recherche fondée sur une expérience, sur une réflexion et sur une construction théorique s'appuyant sur elles.

C'est de cela aussi que témoigne le soin mis à bien distinguer les pratiques consistant à croiser les démarches disciplinaires. « La première, est-il précisé, est la « pluridisciplinarité » qui a en propre de rassembler les différentes disciplines de la recherche : elle concerne des objets carrefours, approchés avec les outils de ces différentes disciplines et elle est déjà mise en oeuvre de façon très large dans tous les départements scientifiques du Centre et entre ces départements. La seconde concerne, de façon plus restrictive, un certain nombre de secteurs de recherche où se développent de véritables méthodologies « interdisciplinaires », à travers l'échange de concepts, de modèles et de techniques d'analyse. La troisième, plus ambitieuse, relève de la « transdisciplinarité » qui vise à construire en commun des objets de recherche et les outils de pensée que ceux-ci requièrent. Loin de dévaluer les investissements spécifiques que la constitution des corps de savoir propres aux différentes disciplines appelle, cette pratique de la transdisciplinarité exige, au contraire, le renforcement constant du « noyau dur » de chacune d'entre elles : l'identité propre des pratiques disciplinaires trouve ainsi, dans la pratique transdisciplinaire, un

nouveau mode d'affirmation ». Plus loin sont distinguées « une interdisciplinarité de proximité et de complémentarité entre disciplines voisines, une interdisciplinarité d'objectifs pour l'étude d'un système complexe ou même une interdisciplinarité exploratoire ». Le raffinement de ces terminologies est l'illustration du souci tout particulier de parler de façon rigoureuse des pratiques mettant à contribution simultanément plusieurs disciplines. On peut en dire autant des longues pages consacrées aux grands thèmes ou domaines de recherche interdisciplinaires qui sont présentés comme constituant le noyau dur de la politique scientifique du Centre (les mécanismes du vivant ; l'information, la communication et la connaissance ; l'environnement, (cf. l'encadré 2) l'énergie et le développement durable ; les nanosciences et les sciences des matériaux et la connaissance de la matière allant de la physique des particules à l'astrophysique), car elles sont – au niveau très général où elles se situent, bien évidemment – autant d'illustrations soigneusement élaborées de ce que peuvent être des problématiques interdisciplinaires. Elles sont même plus que cela en fin de compte : des défenses et illustrations de l'interdisciplinarité, pour ne pas dire des plaidoyers pour l'interdisciplinarité. On notera le souci, manifeste dans les trois premiers thèmes, de donner place aux sciences de l'homme et de la société dans le concert interdisciplinaire. Véritables textes à statut pleinement scientifique s'appuyant sur l'état le plus récent des connaissances et des questionnements, ces pages ouvrent des pistes parfois inattendues pour le lecteur non spécialisé ; elles peuvent, par-là même sans doute, bien sûr, prêter à controverse.

Il est significatif, enfin, que, dès la seconde section de la première partie, il soit explicitement affiché comme priorité de « développer les outils de l'interdisciplinarité ». En outre, les termes dans lesquels cette question est abordée expriment une

réflexion déjà élaborée à ce propos et une volonté de donner une place réelle à l'interdisciplinarité dans la structure de l'organisme en identifiant avec précision les pierres d'achoppement d'un tel projet. Qu'il s'agisse d'anticiper sur les besoins en interdisciplinarité en mettant en place des dispositifs d'une « prospective interdisciplinaire », de se donner « les modes d'organisation et les constantes de temps adaptés aux spécificités de l'interdisciplinarité », pour son « évaluation pertinente, aussi bien scientifique que stratégique », d'« inscrire l'interdisciplinarité dans la durée », c'est-à-dire de se donner le temps de former des communautés scientifiques interdisciplinaires en usant de tous les moyens dont dispose l'organisme ou pour finir, de « créer des lieux nouveaux... consacrés à l'étude de systèmes complexes », qui « formeront les lieux d'interaction nécessaires à l'émergence de nouvelles communautés » et permettront aux projets interdisciplinaires « de passer le seuil critique nécessaire à leur réussite », la panoplie proposée est fort consistante. Et ô combien pertinente !

Cette fécondité proche de l'utopie n'exclut pas la lucidité et une conscience des difficultés. « Les obstacles sont nombreux qui ne mettent pas en cause seulement le chercheur ou l'ingénieur et ses pratiques, mais également son positionnement dans les institutions de recherche et l'organisation même de celles-ci. Le cloisonnement disciplinaire et sous-disciplinaire reste fort aussi bien dans les organismes que dans l'enseignement supérieur. Il s'étend au-delà dans l'organisation des sociétés savantes et dans les modes de communication scientifique, qu'il s'agisse des colloques, des rencontres ou des journaux spécialisés. Il va même parfois jusqu'à assimiler l'aspect fondamental d'une recherche à son caractère analytique et réducteur ». Cette situation est connue ; il n'en est pas moins rare qu'elle soit dénoncée avec tant de vigueur dans des documents émanant d'instances scientifiques responsables.

Venons en maintenant à la question des rapports entre science et société. Signe de l'importance qui lui est accordée, la troisième partie du projet lui est plus particulièrement consacrée (cf. encadré 1). Mais elle est déjà dans la première partie (immédiatement après l'interdisciplinarité précisément, ceci mérite d'être souligné) une des « orientations » de base de la « construction d'une politique scientifique ». Elle constitue donc bien le deuxième axe autour duquel s'organise le projet.

L'attention qui lui est portée découle de quatre sortes de considérations : la nécessité pour le CNRS de « tenir compte de la demande sociale » (et de sa formulation politique), la « réduction du délai qui sépare la découverte scientifique de l'innovation

technologique et de la valorisation économique », l'élargissement du fait de la loi du « champ d'intervention possible des établissements publics » en matière précisément d'innovation et de valorisation des résultats de la recherche et enfin, le fait que la science soit « perçue aujourd'hui comme porteuse de risques ». Ces différents points sont très fortement liés les uns aux autres. Il n'en demeure pas moins que chacun d'eux requiert de la part du CNRS des formes d'action spécifiques, telles que d'afficher dans ses domaines prioritaires de recherche ceux qui sont retenus par les pouvoirs publics, « renforcer l'ouverture du CNRS en direction du monde socio-économique » en « s'impliquant fortement dans le processus d'innovation », développer une « expertise scientifique » de type « collégial » etc.

Ce qu'il convient de souligner ici, c'est le souci qui prévaut de placer toutes ces mesures pour faire du CNRS « un acteur dans la société » sous le signe de la distanciation critique. Ceci passe à travers deux voies : celle de la délibération et celle de l'analyse. Prendre en compte la « demande sociale » ? Certes, mais encore faut-il savoir de quoi l'on parle. D'où « la redéfinition nécessaire des modes d'évaluation et de prise en considération » qu'il convient de lui appliquer (notons les termes utilisés ici). Car, si elle « s'exprime de plus en plus fortement, ... elle est portée par des acteurs extrêmement diversifiés [qui] mettent tous en avant un titre légitime à intervenir dans le processus de la production scientifique, au nom de la rationalité propre dont ils se proclament dépositaires ». Elle est donc « un mélange d'intérêts spécifiquement contradictoires entre eux ». De ce fait, « l'enjeu principal est alors de mettre en place des procédures permettant d'organiser et de rationaliser le débat public autour des enjeux de la science ».

Plus largement, c'est avec les mêmes procédures délibératives que le CNRS pourra tout à la fois mettre en phase la programmation de la recherche et les évolutions de la société et répondre aux questions que celle-ci se pose quant aux risques que la science est supposée lui faire courir. « Dans ce contexte nouveau des relations entre la science et la société, le CNRS ne peut se soustraire à sa responsabilité d'acteur public du débat scientifique. En s'appuyant sur sa capacité à mobiliser les chercheurs, notamment en sciences de l'homme et de la société, en organisant des lieux où puissent se développer de façon utile les controverses scientifiques et en mobilisant sa propre capacité d'expertise, le Centre pourra créer les conditions d'une meilleure réponse aux demandes et aux besoins de la société par le développement des sciences et des

techniques ». Il lui revient donc « de contribuer à l'organisation et à l'animation du débat public en ces matières ».

Mais tout ceci suppose un travail de recherche. En effet, « c'est en analysant les imbrications croissantes entre la recherche et la société que l'organisme contribuera à mieux faire percevoir la place de la recherche fondamentale dans ce processus et saura répondre aux interrogations de la société, qu'elles concernent la science et la culture, le positionnement éthique ou le rôle de l'expertise ». Il a la responsabilité d'aider « à identifier et à formuler correctement les problèmes sur les terrains éthique et politique aussi bien qu'économique et juridique ». Tant il est vrai que « la place de la recherche fondamentale se justifie en effet in fine par l'analyse des interactions croissantes entre recherche et société ». Là est en fait le cœur de l'analyse.

En témoigne tout particulièrement le passage du texte où il est question de la distinction classique entre « recherche fondamentale » et « recherche finalisée ». « Les différents champs de savoir ne se développent pas « hors contexte », est-il affirmé, ils entretiennent des relations étroites avec des savoir-faire, des moyens de production, des lieux et des intérêts multiples qui contribuent à les modérer et à orienter leur développement qui résulte ainsi du croisement de plusieurs logiques de production et d'appropriation du savoir, dont les logiques instrumentales font partie. Les scientifiques ne sont ni les seuls intervenants, ni les seuls juges dans ce champ de pratiques. Ils savent par exemple que leur activité est de plus en plus tenue de se développer dans des directions et selon des temporalités qui sont influencées, sinon prescrites, par des exigences sociales, politiques et économiques. La démarche de recherche se trouve ainsi conduite à incorporer, de façon délibérée et explicite, la prise en charge de ses propres débouchés sur le terrain de l'action et elle en accompagne les effets « retour » sur le terrain de la connaissance ». Il résulte de ce constat que la frontière entre « recherche fondamentale » et « recherche finalisée » n'est ni si simple, ni si étanche qu'on se plaît souvent à le penser ou en tout cas, à le dire. Un peu alambiquée, la suite du texte traduit ce « flou » incontournable. Mais la conclusion de ce développement n'en est pas moins nette et juste. « Cette situation ne change pas la nature du processus d'élaboration des connaissances en tant que tel, mais elle déplace les repères traditionnels permettant de distinguer entre une recherche soucieuse en principe exclusivement d'avancée théorique et une recherche orientée vers des implications plus directement pratiques : en fait, il faut voir la recherche non

comme un espace distribué en différents secteurs, plus ou moins étanches les uns aux autres, mais comme un espace intégré d'activités ».

Il est significatif que ce passage vienne en introduction aux développements sur la complexité, qui, eux-mêmes, on l'a vu, introduisent ceux sur l'interdisciplinarité. On touche là le point crucial où se fait l'articulation entre les deux axes. Parler en ces termes de l'activité de recherche, n'est-ce pas en effet la considérer elle-même comme un « système complexe » ? Ceci veut donc dire 1) qu'être un organisme public de recherche dite fondamentale, comme l'est le CNRS – ce qui est rappelé à plusieurs reprises dans le document –, ne lui donne pas un statut d'extériorité totale par rapport à la société et ne le dispense donc pas d'avoir à tenir compte de ce contexte (on est bien là dans une perspective d'analyse systémique) et 2) que la façon de prendre ce contexte en considération dans sa programmation scientifique appelle une analyse de la science et de sa place dans la société menée en commun par les chercheurs des sciences de la nature et ceux des sciences sociales (on est dès lors bien là dans une perspective d'interdisciplinarité forte). C'est une tâche nouvelle qui est ainsi donnée à l'organisme.

L'attitude conséquente avec ces prémisses consiste à se donner réellement les moyens de les mettre en œuvre. C'est bien celle qui est adoptée lorsqu'il est fait état de la nécessité de faire exister des « lieux permanents d'échange et de débats qui puissent permettre aux chercheurs de spécialités diverses de mettre en commun leurs expériences et leurs interrogations sur la science qu'ils font » et donc « de mettre en place et d'activer ad intra un dispositif, transversal aux différents départements, qui offre aux chercheurs la possibilité de discuter à la fois des orientations, des pratiques et des modes de finalisation de la science ».

Il faut souligner au passage, parce qu'ils témoignent d'une attitude nouvelle qu'il convient de saluer, le statut de sciences à part entière et la place centrale qui sont donnés aux sciences sociales dans cette démarche. Celles qui apparaissent les plus indiquées pour participer à l'analyse dont il vient d'être question sont déjà identifiées. « Il est important, dans cette perspective, de donner leur place au cœur des dispositifs de recherche à la philosophie, à l'histoire, à l'anthropologie et à la sociologie des sciences, qui sont en charge de produire les outils conceptuels de cette réflexion » est-il précisé. Mais l'attente à l'égard des sciences sociales va encore plus loin, comme en témoigne le passage suivant du projet. « La construction coopérative d'objets transdisciplinaires doit notamment permettre de redonner toute leur place aux scien-

ces humaines et sociales, au-delà d'une simple contribution aux autres secteurs de la recherche en termes d'humanisation de la science. En effet, l'intervention de ces sciences dans le processus interdisciplinaire ne concerne pas seulement les « enjeux sociaux » de la science, ni les « implications des nouvelles technologies ». Elle entre de plain-pied dans la construction des objets de recherche eux-mêmes, dès lors qu'une série de repères fondateurs de la pensée et de l'action se trouvent aujourd'hui bousculés par l'avancée des connaissances ». On ne peut sans doute guère mieux dire ce qu'est une interdisciplinarité forte ! Voilà en tout cas une proclamation qui, placée où elle l'est, mérite sans aucun doute d'être tout particulièrement méditée !

À travers ces considérations, c'est, ni plus ni moins, à « une pratique collective de l'autoréflexivité scientifique » que la présidence et la direction générale invitent l'organisme. Que cette autoréflexivité soit bien distinguée du strict et classique domaine de « la réflexion épistémologique que requiert en tout état de cause l'activité de recherche » et soit considérée comme un nouvel « impératif » pour celui-ci, représente un véritable saut qualitatif dans la façon de concevoir la programmation scientifique et au-delà la science elle-même. De fait, cette référence à l'autoréflexivité est la conséquence directe de l'adoption de l'analyse systémique comme paradigme : elle est en effet le couronnement de cette dernière. En allant jusqu'aux conséquences ultimes de leurs options de départ, les instances directrices du CNRS produisent un document dont la très grande cohérence traduit le haut degré d'élaboration et montrent qu'elles assument leurs choix. Elles tracent le chemin d'une réforme radicale de la pensée et de l'action en matière de gestion de la recherche. C'est que « la société et la communauté des chercheurs partagent aujourd'hui un sentiment fort de vivre un moment de « révolution scientifique » et qu'il faut donc une réponse institutionnelle à la hauteur de cet enjeu.

Bien évidemment, les objectifs et les fonctions habituelles du CNRS demeurent. Mais ils ne sont que rappelés en quelques lignes, comme dans le passage suivant : « [...] si priorités et démarches interdisciplinaires doivent être clairement affirmées dans l'évolution du Centre, sa politique scientifique ne s'y réduit pas. Fixer de telles priorités s'accompagnera du souci de préserver un front continu de production des connaissances et d'assurer une veille scientifique, notamment dans le cadre des partenariats nationaux ou européens ». Ce rappel s'accompagne souvent d'une restriction visant à remettre en mémoire l'idée que faire de la

recherche fondamentale n'est pas une fin en soi et doit être mis en regard avec tout ce qui précède. « Dans la définition de ses orientations scientifiques, le CNRS se doit [...] de répondre à ses missions d'avancée des connaissances et de valorisation, au sens large, des résultats de la recherche, [mais aussi] de conjuguer la définition et le soutien d'une politique scientifique cohérente dans l'ensemble des disciplines que recouvre son champ d'intervention, avec les orientations fixées par les pouvoirs publics et l'anticipation des demandes du monde socio-économique et de la société. Sa politique scientifique [...] se structure donc autour d'axes interdisciplinaires qui affichent délibérément des thématiques en prise sur les enjeux de société ». Ou encore : « Le centre se doit donc de développer les champs de recherche fondamentale qu'ils soient ou non en prise avec des objectifs finalisés et d'entretenir ainsi une vision du long terme. Mais, il est essentiel, réciproquement, de prendre en compte les attentes et réponses de l'environnement dans la construction des objets du travail de connaissance ». Ou encore, à propos de la « dynamique » scientifique produite par les structures en place (sections du comité national, conseils scientifiques des départements et conseil scientifique de CNRS). « Elle devrait [...] être garante du maintien d'une recherche d'excellence sur l'ensemble du spectre des disciplines. Mais, ce premier aspect de la gestion collective de la politique scientifique n'est pas suffisant. D'une part celle-ci reste trop souvent enfermée dans les champs disciplinaires et correspond à une vision trop souvent interne de l'organisme, alors même que celui-ci porte dans ses missions le respect des orientations fixées par le gouvernement et une demande de recherche émanant de la société. D'autre part, faute d'un couplage effectif avec la vision stratégique de l'organisme dont sont garants la présidence et la direction générale, elle ne peut prendre en compte de façon totalement efficace les principales priorités stratégiques du Centre ». En somme, tout ce qui a trait au fonctionnement « classique » du CNRS est considéré comme allant de soi et c'est à la part d'innovation – déjà engagée, le texte le rappelle et donc à renforcer ; ou à apporter – qu'est consacré le projet d'établissement.

Ces longues citations ne doivent pas dispenser d'une lecture directe et attentive du texte, car d'autres passages tout aussi significatifs auraient pu en être extraits. Par ailleurs, de nombreux exemples sont pris pour appuyer – et plus même, pour étayer – les propositions générales qui sont mises en avant. Enfin des développements abordent des points précis qui ne sont pas évoqués ici.

Par exemple, la façon de lier développement des disciplines et interdisciplinarité, les deux démarches étant vues comme allant de front dans une politique d'ensemble et non pas comme deux branches d'une alternative. Ou encore, la question des « outils collectifs de la recherche » et des « grandes infrastructures » etc.

On le voit, la doctrine est élaborée et clairement annoncée. Reste à passer à la pratique. Cela suppose bien sûr des actions sur les structures de l'organisme et sur les procédures d'évaluation des programmes, des laboratoires, des chercheurs, mais aussi de l'organisme lui-même. Et de ce point de vue, le projet fourmille d'idées judicieuses qui constituent la matière d'un programme d'action

précis et plus ou moins immédiatement réalisable selon les actions à entreprendre. Cette précision et cette fécondité du projet sont deux de ses grandes qualités et un gage de son efficacité à court terme. Mais cela ne peut manquer de passer aussi et sans doute même avant tout, par des débats entre les chercheurs. C'est en effet en fin de compte d'eux que dépend le sort de toutes ces propositions. En outre, comme ce sont de débats éminemment scientifiques qu'il s'agit d'ouvrir, c'est bien leur affaire. Comme les questions à débattre sont clairement posées, il est même de leur devoir de les affronter. De ce point de vue, le silence fait autour du document est vivement regrettable : des initiatives sont donc à prendre pour le briser.

Available online at www.sciencedirect.com

SCIENCE @ DIRECT®